

Assemblée communale du 25 juin 2026, 20.00 h, Centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Président : Nicolas Paupe, Président

Scrutateurs : Bernard Marchand et Hervé Willemin sont nommés scrutateurs.

Présents : 25 personnes sont présentes.

Il est rappelé que les citoyens qui souhaitent s'exprimer ne prendront la parole qu'une fois qu'elle leur sera accordée et s'exprimeront objectivement et le plus brièvement possible sans s'écarter de la question. En outre, les sujets ayant un caractère personnel plutôt que collectif ne seront pas traités en Assemblée et devront être transmis directement au Conseiller en charge du dossier ou à l'administration.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 25 mars 2026.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2025
3. Voter un crédit-cadre de fr. 150'000.-- en faveur de l'assainissement des réseaux d'eau potable et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement.
4. Information communale : rénovation de l'école
5. Divers.

1. Procès-verbal

Il est relevé que le procès-verbal n'était pas disponible sur le site internet, par erreur, mais que le document pouvait être consulté auprès de l'administration. Sur ces bases, le procès-verbal ne sera pas lu. Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 25 mars 2026 est approuvé.

2. Comptes 2025

Yves Charmillot, Maire et Philippe Burket, administrateur communal, présentent le dossier. M. Charmillot indique en introduction que le compte global boucle avec un excédent de produits de fr. 103'420.01, réparti entre le compte général, fr. + 51'753.26 et les financements spéciaux, fr. +51'666.75. Quant au compte des investissements, il présente un résultat de fr. 1'492'565.88 représentant l'investissement net.

M. Burket signale que 17 projets d'investissements du patrimoine administratif ont été traités en 2025. Par ailleurs, 5 projets d'investissements sont bouclés, dont il détaille le décompte :

Rte de Tariche, talus				Réservoir de Seleute - chloration			
	Budget	Décompte	Différence		Budget	Décompte	Différence
coût brut	160 000.00	133 244.15	- 26 755.85	coût brut	33 000.00	24 745.85	- 8 254.15
Subvention	72 000.00	61 064.40	- 10 935.60	Subvention	-	-	-
Don	-	-	-	Don	-	-	-
Net	88 000.00	72 179.75	- 15 820.25	Net	33 000.00	24 745.85	- 8 254.15

Toitures et panneaux PV STEP				Pont de Ravines			
	budget	comptes	différence		budget	comptes	différence
Coût brut	95 000.00	75 979.50	- 19 020.50	Coût brut	140 000.00	146 397.25	6 397.25
Subventions	8 000.00	9 028.80	1 028.80	Subventions	-	75 240.00	75 240.00
Autres produits	-	2 036.85	2 036.85	Autres produits	-	-	-
Net	87 000.00	64 913.85	- 22 086.15	Net	140 000.00	71 157.25	- 68 842.75

Infrastructures de Ravines			
	budget	comptes	différence
Coût brut	394 450.00	511 396.75	116 946.75
Subventions	46 000.00		- 46 000.00
Fonds propres	60 000.00		- 60 000.00
Dons		153 947.00	153 947.00
Autres produits		17 124.20	17 124.20
Net	288 450.00	340 325.55	51 875.55

Conformément à l'article 16 du règlement d'organisation, l'approbation formelle de l'Assemblée est nécessaire pour l'assainissement des infrastructures communales de Ravines, le dépassement brut atteignant fr. 116'946.75.

Philippe Burket donne ensuite le détail des principales variations budgétaires des financements spéciaux et du compte général en précisant les dépassements budgétaires de la compétence de l'Assemblée. Il précise que le solde de charges de fr. 75'000.— découlant de la modification du mode de comptabilisation des charges de l'action sociale en 2023 a été neutralisé dans l'exercice.

Il indique encore que 2,3 millions provenant de la réévaluation périodique du patrimoine financier ont été attribués au préfinancement de l'école de Saint-Ursanne, qui atteint ainsi le plafond de 3,5 millions autorisé par le Canton.

Il ajoute que fr. 120'000.— ont été également attribués à la réserve de politique budgétaire.

M. Burket présente encore le Bilan en mettant l'accent sur l'évolution des valeurs du patrimoine financier, du patrimoine administratif et de la dette.

Sur ces bases, le compte global boucle avec un excédent de produits de fr. 103'420.01, provenant du compte général pour un montant positif de fr. 51'753.26 et des financements spéciaux pour fr. 51'666.75.

M. Burket présente aussi les conséquences de l'augmentation du préfinancement en faveur de l'école. Ainsi, avec un montant disponible de 3,5 millions et le résultat moyen des comptes 2021 à 2025, la charge financière de la rénovation de l'école peut être couverte sans devoir recourir à d'autres produits.

Yves Charmillot présente le rapport de l'organe de révision de comptes, qui conclut à leur conformité et recommande à l'Assemblée de les ratifier tels que présentés.

La discussion est ouverte.

Romain Theurillat, Conseiller communal, confirme qu'une réflexion de fonds sera menée par le Conseil communal quant à la manière de gérer l'entretien des chemins ruraux, tant sur le volume des travaux que sur leur contrôle.

Yves Charmillot explique que le dépassement du crédit pour les infrastructures de Ravines découle notamment d'une mauvaise planification du chantier de la part du bureau d'ingénieurs, ce que confirme un citoyen de Ravines qui a pu suivre le déroulement des travaux sur place, de difficultés imprévus et d'adaptation du projet en cours de chantier.

Au vote, les personnes présentes approuvent

- a) le dépassement du crédit pour l'assainissement des infrastructures de Ravines, à la majorité des personnes présentes.
- b) les dépassements budgétaires, à l'unanimité
- c) le résultat des comptes 2025 tels que présentés, à l'unanimité

3. Crédit-cadre eau potable

Yves Charmillot, Maire, présente le dossier. il s'agit de voter un crédit-cadre pour financer divers travaux sur le réseau d'eau.

L'entrée en matière est approuvée.

M. Charmillot rappelle les modalités du fonctionnement comptable de l'eau potable, comprenant notamment :

- des investissements couverts par des crédits votés en Assemblée
- des charges d'exploitations approuvées lors du vote du budget annuel et couvertes obligatoirement par les taxes
- un fonds de maintien de la valeur dont l'alimentation annuelle obligatoire est à charge du compte d'exploitation et qui sert à financer la charge financière (intérêts et amortissements) des investissements
- un fonds d'équilibre, actuellement en découvert, alimenté par le résultat annuel du compte d'exploitation et servant à neutraliser les dépassements ponctuels du compte d'exploitation.

A ce jour, le budget et les comptes d'exploitation intègrent des travaux d'entretien du réseau coûtant individuellement moins de fr. 20'000.— (limite d'investissements) mais qui participent au maintien de sa valeur. ils devraient donc légitimement être couverts par le fonds idoine. Ce n'est toutefois pas le cas actuellement et cela engendre des découverts récurrents sur le compte d'exploitation.

Il est proposé ainsi de voter un crédit-cadre de fr. 150'000.— qui permettra

- De transférer ces charges d'exploitation actuelles dans le compte d'investissement
- Assurer leur financement (respectivement leur amortissement) par le fonds de maintien de la valeur
- De rétablir l'équilibre du compte d'exploitation
- D'éviter une hausse des taxes d'eau
- De résorber à court terme le découvert du fonds d'équilibre conformément aux dispositions légales

La discussion est ouverte.

Philippe Burket explique que les travaux seront couverts par les liquidités sans devoir recourir à l'emprunt. Il s'agit ici de transférer les coûts de type « maintien de la valeur » actuellement à charge du compte d'exploitation en investissement. Il rappelle également les mécanismes comptables concernant l'alimentation et l'utilisation du fonds de maintien de la valeur. Le mécanisme présenté ici a été approuvé par la commission des finances notamment. Il est en outre conforme aux dispositions légales. Yves Charmillot ajoute que ce projet permet une utilisation judicieuse du fonds de maintien de la valeur.

Il est rappelé que les concessions pour le pompage d'eau potable sont octroyées par le Canton et que la commune n'a pas de pouvoir sur l'utilisation de la nappe de Champs-Fallat, à Saint-Ursanne.

Au vote, l'Assemblée communale approuve ce point de l'ordre du jour tel que présenté, à la majorité des personnes présentes.

4. Informations communales – rénovation de l'école

Landry Paupe, Conseiller communal, donne des informations sur le projet de rénovation de l'école. Il explique notamment les travaux déjà réalisés à ce jour et relève qu'à l'exception d'une adaptation de la pente du toit côté Nord-est (sur l'ancienne école ménagère) nécessaire pour des questions techniques, aucune difficulté majeure n'est à signaler. En outre, les délais sont tenus (déménagement pour Pâques 2027) et le crédit voté est en l'état respecté. Pour les 3 prochains mois, il est prévu la réalisation des chapes, la pose de l'isolation des sols, la mise en place du chauffage au sol et l'isolation des façades. Les installations techniques intérieures (électricité, sanitaires, ventilation, etc.) se poursuivent également.

M. Paupe explique que toutes les fenêtres pourront s'ouvrir et que l'école sera équipée en ventilation et non avec la climatisation. Des stores sont également prévus.

5. Divers

Landry Paupe explique que le Conseil communal s'est opposé au projet d'horaires des transports publics 2027 qui prévoit notamment la suppression de la desserte postale d'Ocourt. Il précise toutefois que notre pouvoir d'action est très faible en la matière. M. Paupe ajoute qu'en cas d'absence de transports publics, les transports pour l'école secondaire devront être assurés par les parents, contre indemnisation du Canton, comme cela se pratique déjà pour d'autres endroits dans la Commune.

Landry Paupe confirme que les enfants d'Ocourt effectuent 1 transports par jour en Car postal pour se rendre à l'école primaire. Une utilisation supérieure n'a pas été programmée en raison des contraintes d'horaire. Elle n'aurait de plus pas fondamentalement changé la statistique d'utilisation ni l'avenir de cette ligne.

Romain Theurillat confirme que des défauts d'exécution ont été constatés sur les chemins refaits récemment dans le secteur de la Fin du Teck. Le Conseil communal a engagé les démarches pour en définir la cause, les responsabilités et assurer l'assainissement.

Il est rappelé que les réponses aux 3 questions posées par une citoyenne dans les divers lors de la dernière Assemblée (récolte des plastiques, haies, pollution lumineuse) avaient été données directement et qu'aucune suite ne devaient y être donnée.

La parole n'étant plus demandée, le président lève l'Assemblée à 21.30 heures.

ASSEMBLEE COMMUNALE DE CLOS DU DOUBS

Le président

Le Secrétaire

Nicolas Paupe

Philippe Burket